

EAVIS PUBLIC Nº 01/2026 -FR



SELO E TRÓFEO MURIQUINHO MUSEUS ANTIRRACISTAS

Realização:

ICOM International
Council
of Museums
Brasil



Apoio Financeiro:

ICOM International
Council
of Museums

Parcerias:

IPN SÍTIO
ARGUEOLÓGICO
MUSEU MEMORIAL

ICOM International
Council
of Museums

Conselho
Interinstitucional
de Museus
LAC





AVIS PUBLIC N° 01/2026 - FR

Label et trophée Muriquinho pour les musées antiracistes

PRODUIT PAR: Comité Permanent Antiraciste de l'ICOM Brésil, Rede Museologia Kilombola (RMK).

SOUTIEN FINANCIER: Comité d'Examen des Allocations Stratégiques (SAREC) Conseil International des Musées (ICOM).

PARTENARIATS: Instituto de Pesquisa e Memória Pretos Novos – IPN, Alliance Régionale de l'ICOM pour l'Amérique latine et les Caraïbes (ICOM LAC) et Association des Musées des Caraïbes (MAC).

CHAMP D'APPLICATION: Brésil, Amérique latine et Caraïbes.

1.OBJET ET JUSTIFICATION

1.1 Le présent appel à propositions vise à sélectionner et à distinguer les musées, mémoriaux et lieux de mémoire situés au Brésil et dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes qui mettent en oeuvre des actions efficaces, cohérentes et structurelles en faveur de la lutte contre le racisme, l'élimination de la discrimination raciale et la promotion de l'équité dans leurs pratiques institutionnelles, ainsi que de la réduction des discriminations fondées sur le genre et l'orientation sexuelle.

1.2 Les institutions sélectionnées recevront le Trophée Muriquinho des musées antiracistes (distinction honorifique) ainsi que le Label des Musées Antiracistes. et la certification avec le sceau des musées antiracistes.

1.3 Cette initiative est financée par des fonds internationaux du Comité d'Examen des Allocations Stratégiques (SAREC) du Conseil International des Musées (ICOM). Elle constitue une technologie sociale de transformation visant la réparation historique ainsi que le renforcement des processus de décolonisation et de contre-colonisation des institutions muséales au Brésil, en Amérique latine et dans les Caraïbes.

2.CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ (QUI PEUT PARTICIPER)

2.1 Peuvent présenter leur candidature les institutions muséales publiques, privées,

communautaires, autochtones, quilombolas ou territoriales, constituées légalement ou justifiant d'une existence publique depuis plus de deux (2) ans, situées au Brésil ou dans tout autre pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

2.2 La participation est interdite aux institutions qui:

- Ont fait l'objet de condamnations ou présentent des antécédents en matière de discrimination raciale ou de violations des droits de l'homme;
- Comptent parmi leur personnel technique ou leurs dirigeants actuels des membres du comité d'évaluation du présent appel à propositions.

3.DIMENSIONS D'ÉVALUATION (AXES STRUCTURAUX)

Les institutions candidates seront évaluées en fonction des actions effectivement mises en œuvre dans les domaines d'évaluation suivants :

Axe de Évaluation	Indicateurs attendus
1. Gouvernance, gestion et équité raciale et ethnique	Présence de personnes LGBTQIAPN+, de personnes noires, de personnes autochtones et de personnes issues de communautés traditionnelles à des postes de décision, au sein de conseils d'administration et dans des rôles de coordination technique, avec une voix active.
2. Conservation, collection et recherche	Préserver, rechercher et diffuser de manière responsable; remettre en question l'eurocentrisme présent dans le traitement des données liées aux processus de conservation et d'archivage ; développer des pratiques de décolonisation et de contre-colonisation des histoires et des cultures afro-diasporiques, autochtones et LGBTQIAPN+.
3. Médiation culturelle, activités éducatives et Accessibilité	L'existence de bonnes pratiques pédagogiques mises en oeuvre de manière continue afin de lutter contre le racisme, les discriminations fondées sur le sexe et l'orientation sexuelle, ainsi que de promouvoir l'accessibilité des personnes en.
4. Relations de travail	Politiques internes en matière d'actions affirmatives, d'équité salariale, de réduction des inégalités entre les sexes et de mise en place de mécanismes de lutte contre la précarisation de l'emploi, ainsi que de renforcement des bonnes pratiques de lutte contre le racisme institutionnel.
5. Liens communautaires et territoriaux	Des processus participatifs et des mécanismes de prise de décision collaborative mis en oeuvre avec les communautés du territoire où est implantée l'institution muséale.

4. INSCRIPTION

4.1 L'inscription est gratuite et doit être effectuée au moyen du formulaire disponible à l'adresse suivante: <https://forms.gle/WxPr55ajhi2TCbz86> ou en scannant le code QR publié sur les réseaux sociaux et sur le site internet des organisateurs, du 12 août 2026 (date d'ouverture des inscriptions) au 30 août 2026 (date de clôture des inscriptions).

4.2 Le formulaire d'inscription doit être accompagné de:

- **Dossier institutionnel:** comprenant des éléments de preuves (photographies, rapports, catalogues, liens, etc) attestant des actions antiracistes menées au cours des 24 derniers mois;
- **Lettre d'intention (ou de motivation):** signée par la direction du musée et/ou par des représentants de la communauté, mettant en évidence l'impact social de l'institution dans la lutte contre le racisme (téléchargez et remplissez le fichier PDF contenant le modèle de la lettre);
- **Lettre d'engagement, autorisation d'utilisation de l'image et de la marque, et attestant de l'adhésion aux principes du Label et du Trophée Muriquinho des musées antiracistes, jointe au présent appel à propositions (téléchargez et remplissez le fichier PDF contenant le modèle de la lettre);**
- **Documents juridiques:** justificatif de la personnalité juridique; ou procès-verbal de constitution de la fondation ou de la communauté ; ou lettres de recommandations délivrées par deux (2) institutions légalement constituées, attestant de l'action et de la légitimité de l'initiative du musée.

Attention ! Tous les documents requis doivent être joints au formulaire de candidature en ligne au moment de la soumission de la candidature. L'absence de tout document obligatoire peut entraîner l'invalidation de la candidature, conformément aux critères établis dans le présent appel à candidatures.

5. COMITÉ D'ÉVALUATION ET DE SÉLECTION

5.1 Le Comité de sélection est souverain. Il est composé de sept (7) membres reconnus pour leur expertise dans les domaines de la muséologie, des droits de l'homme et des relations ethno-raciales, désignés par le Réseau de Muséologie Kilombola - RMK, le Comité permanent antiraciste de l'ICOM Brésil et l' Instituto de Pesquisa e Memória Pretos Novos - IPN.

5.2 Le Comité de sélection veillera à assurer une représentation équilibrée en termes de genre, de race et de territorialité.

6. CRITÈRES D'ÉVALUATION (NOTE MAXIMALE: 100 POINTS)

Le présent appel à propositions vise à reconnaître et à renforcer les pratiques institutionnelles engagées dans la lutte contre le racisme et la promotion de l'équité dans le secteur muséal. Compte tenu des inégalités historiques qui marquent les musées et les processus muséaux au Brésil, en Amérique latine et dans les Caraïbes, il prévoit des mécanismes destinés à promouvoir l'équité, afin d'élargir la reconnaissance des initiatives historiquement sous-représentées dans les processus de labellisation et la visibilité institutionnelle, sans préjudice de l'évaluation au mérite des candidatures.

6.1 Critères d'évaluation (score maximal : 100 points)

Les candidatures seront évaluées par le Comité d'évaluation, selon les critères de notation suivants:

- I. Cohérence, portée et impact des actions structurantes développées dans les cinq axes du Sceau du Musée antiraciste ; (Jusqu'à 50 points)

- II. Implication, participation et leadership des communautés dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des actions ; (Jusqu'à 25 points);
- III. Cohérence historique, continuité et durabilité des pratiques antiracistes mises en œuvre par l'institution ; (Jusqu'à 15 points);
- IV. Critères de promotion de l'équité : musées communautaires, musées quilombolas, musées autochtones, musées situés dans les périphéries urbaines ou initiatives muséales gérées par des collectifs communautaires locaux ; (05 points);
- V. Critère d'équité territoriale : institutions situées dans les régions Nord, Nord-Est et Centre-Ouest du Brésil, ainsi que dans les territoires urbains périphériques de l'ensemble de la région Amérique latine et Caraïbes (ALC) ; (03 points);
- VI. Critère de direction assurée par des personnes noires : institutions dont la direction générale ou la coordination est exercée par des personnes noires (02 points);

6.2 Critères de départage

En cas d'égalité au score final, le départage sera effectué selon les critères suivants, appliqués dans l'ordre indiqué:

- I. Les institutions situées dans les régions Nord, Nord-Est et Centre-Ouest du Brésil, ainsi que dans les territoires urbains périphériques d'Amérique latine et des Caraïbes.
- II. Musées communautaires, musées quilombolas, musées autochtones, musées situés dans les périphéries urbaines ou initiatives muséales gérées par des collectifs communautaires locaux.
- III. Initiatives muséales présentant un degré d'institutionnalisation formelle, c'est-à-dire dont les activités sont principalement menées par des organisations communautaires, des collectifs ou des groupes de la société civile, qu'ils disposent ou non de la personnalité juridique.
- IV. Meilleur score obtenu pour le critère d'implication, de participation et d'engagement des communautés.
- V. Meilleur score obtenu au critère de cohérence, de portée et d'impact des actions structurantes.
- VI. Si l'égalité persiste, la priorité sera accordée à la plus grande diversité régionale parmi les institutions sélectionnées, afin de favoriser une représentation territoriale plus équilibrée du prix.
- VII. Si l'égalité persiste, le Comité d'évaluation statuera par une décision motivée, consignée dans le procès-verbal.

7. LES PRIX

7.1 Quinze (15) institutions muséales du Brésil, d'Amérique latine et des Caraïbes seront distinguées.

7.2 Les institutions distinguées recevront:

- La remise du Trophée Muriquinho des musées antiracistes lors d'une cérémonie officielle de remise des prix organisée par le Réseau de Muséologie Kilombola - RMK et le Comité permanent antiraciste de l'ICOM Brésil, à Salvador, dans l'État de Bahia, en novembre 2026..
- Le droit d'utiliser le Label des musées antiracistes sur l'ensemble des supports de communications institutionnelle pendant une période de deux (2) ans, sauf en cas de suspension ou de retrait du Label, conformément aux dispositions prévues dans la lettre d'engagement annexée au présent appel à propositions.

8. HORAIRE

Le présent appel à propositions pour le Label et le Trophée Muriquinho des musées antiracistes se déroulera selon les étapes décrites dans le tableau ci-dessous. Les échéances correspondantes seront publiées sur les canaux de communication officiels des organisateurs :

Calendrier des étapes et des échéances

Étapes	Activité / Description	Délai estimé / Période
1. Lancement	Publication de l'appel à propositions et ouverture de la plateforme électronique.	12 août 2026.
2. Période d'inscription	Dépôt des candidatures et des documents par les institutions via la plateforme officielle.	Du 12 août 2026 au 30 août 2026.
3. Vérification de la recevabilité des candidatures	Vérification de la conformité administrative et juridique des dossiers (examen préliminaire des documents)	Du 31 août 2026 au 6 septembre 2026.
4. Évaluation par le Comité de sélection	Évaluation du mérite des candidatures et notation des pratiques par le Comité international d'experts.	Du 8 septembre 2026 au 27 septembre 2026.
5. Résultat partiel	Publication de la liste des institutions présélectionnées par le Comité de sélection.	28 septembre 2026.
6. Période de recours	Délai de dépôt des recours administratifs contre les résultats provisoires.	Du 28 septembre 2026 au 4 octobre 2026.
7. Examen des recours	Examen des recours par le Comité d'évaluation du Label et du Trophée Muriquinho des musées antiracistes.	Du 5 octobre 2026 au 7 octobre 2026.
8. Publication des résultats définitifs	Publications des résultats définitifs à l'issue de l'examen des recours par le Comité d'évaluation du Label et du Trophée Muriquinho des musées antiracistes.	8 octobre 2026.

9. Cérémonie de remise des distinctions	Cérémonie officielle de célébration des institutions distinguées et remise du Label et du Trophée Muriquinho des musées antiracistes.	Première quinzaine de novembre.
--	---	---------------------------------

Les délais prévus dans le présent calendrier peuvent être prorogés, suspendus ou modifiés à la seule discrétion du Comité d'organisation, sous réserve d'une notification préalable publiée sur les canaux officiels au moins quarante-huit (48) heures avant la date initialement prévue.

9. RECOURS ET DISPOSITIONS GÉNÉRALES

9.1. Un recours motivé peut être introduit auprès du Comité de sélection contre les résultats provisoires, dans un délai maximal de quatre (4) jours ouvrables à compter de leur publication.

9.2. L'inscription est gratuite. Toutefois, les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration liés à la participation en présentiel à la cérémonie officielle de remise des prix, qui se tiendra à Salvador, dans l'État de Bahia, seront à la charge de l'institution inscrite. L'événement sera également retransmis en ligne, permettant ainsi une participation à distance.

9.3. Toute situation non prévue par le présent appel à propositions sera tranchée conjointement par l'équipe de coordination de l'appel à propositions, composée de membres du Comité permanent antiraciste de l'ICOM BR, du Réseau de Muséologie Kilombola et de l'Instituto de Pesquisa e Memória Pretos Novos – IPN (Institut de recherche et de mémoire des nouveaux Noirs). Les questions peuvent être envoyées à l'adresse électronique icom.bra@gmail.com, en indiquant « EDITAL SELO » dans l'objet du message.

12 août 2026.

Comitê Permanente Antirracista - ICOM Brasil

Rede Museologia Kilombola - RMK

Instituto de Pesquisa e Memória Pretos Novos – IPN



FORMULAIRE DE CANDIDATURE (PROJET)

Appel à propositions : Label et Trophée Muriquinho des musées antiracistes

Le Comité permanent antiraciste de l'ICOM Brésil et le Réseau de muséologie quilombola (RMK), en partenariat avec l'Institut de recherche et de mémoire Pretos Novos (IPN), invitent les musées, mémoriaux et espaces de mémoire du Brésil, d'Amérique latine et des Caraïbes à participer à l'appel à candidatures. L'initiative vise à reconnaître les institutions qui développent des actions concrètes de lutte contre le racisme et de promotion de l'équité dans leurs pratiques institutionnelles. Quinze institutions seront sélectionnées et recevront le Trophée Muriquinho des musées antiracistes ainsi que le Label Musée antiraciste, tous deux valables pendant deux ans. La cérémonie de remise des prix aura lieu à Salvador, dans l'État de Bahia, avec une retransmission en ligne. Important : les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration liés à la participation en présentiel à la cérémonie de remise des prix seront à la charge de l'institution inscrite.

Inscriptions gratuites : du 12 au 30 août 2026

Avant de remplir le formulaire, veuillez lire attentivement l'appel à candidatures et vérifier les critères d'éligibilité, les documents requis et les conditions de participation.

Organisation : Comité permanent antiraciste de l'ICOM Brésil et RMK

Partenaires : IPN, Alliance régionale de l'International Council of Museums (ICOM LAC) et Museums Association of the Caribbean (MAC)

Soutien financier : Strategic Allocation Review Committee – ICOM SAREC

**Pour accéder au formulaire dans d'autres langues, utilisez la fonction de traduction disponible dans votre navigateur :*

Chrome : cliquez avec le bouton droit sur la page (ou sur l'icône de traduction) et sélectionnez la langue souhaitée.

Edge : cliquez sur l'icône de traduction dans la barre d'adresse.

Safari : cliquez sur « aA » ou sur l'icône de traduction et choisissez la langue souhaitée.

Firefox, Brave et Opera : utilisez la fonction de traduction disponible dans le navigateur.

Remarque : le nom des commandes et l'emplacement des icônes peuvent varier selon la version du navigateur et l'appareil utilisé.

Le présent appel à propositions s'inscrit dans le cadre du projet « *Actions antiracistes dans les musées : des réseaux tissés entre le Brésil, l'Amérique latine et les Caraïbes* ». Il résulte d'une collaboration entre le Réseau de Muséologie Kilombola (RMK) et l'ICOM Brésil, mise en œuvre par le Comité permanent antiraciste de l'ICOM Brésil et financée par le Conseil international des musées (ICOM) par l'intermédiaire du Comité d'examen des allocations stratégiques (SAREC). Son objectif est de sélectionner, valoriser et reconnaître les musées, mémoriaux et lieux de mémoire situés au Brésil et dans d'autres pays d'Amérique latine et des Caraïbes qui mènent des actions efficaces, cohérentes et structurelles pour lutter contre le racisme, éliminer les discriminations raciales et promouvoir l'équité dans leurs pratiques institutionnelles, ainsi que pour réduire les discriminations liées au genre et à l'orientation sexuelle. Les institutions sélectionnées recevront le Trophée Muriquinho des musées antiracistes (une distinction symbolique) et le label « Musées antiracistes ».

Le présent appel à propositions est conforme à la Loi générale sur la protection des données (LGPD), loi n° 13.709/2018. Les données collectées seront analysées par le comité d'évaluation et de sélection (point 5 de l'appel à propositions) et organisées par le comité d'organisation de l'appel à propositions, en respectant les critères d'évaluation (points 2, 3 et 6 de l'appel à propositions).

À propos de l'institution: Dans cette section, parlez-nous un peu de votre institution.

Nom de l'institution:

Adresse complète (rue, numéro, quartier, ville, État, code postal):

Parlez-nous brièvement de l'histoire de votre institution:

Catégorie de l'institution:

Sélectionnez la catégorie à laquelle appartient votre institution:

Institution muséale publique (municipale, étatique ou fédérale).

Institution muséale privée, à but non lucratif/communautaire.

Memory Point / Collectif culturel sans CNPJ (numéro d'identification fiscale brésilien).

Contact institutionnel.

Courriel institutionnel:

Téléphone | Mobile | WhatsApp institutionnel:

Réseaux sociaux | Site internet (indiquer le lien):

Axes d'évaluation structurelle.

Veillez répondre aux questions relatives aux axes d'évaluation définis au point 3 de l'appel à propositions et indiquer si votre institution met en oeuvre, ou a déjà mis en oeuvre, les pratiques décrites ci-dessous:

Gouvernance, gestion et équité ethnique et raciale.

Votre institution compte-t-elle parmi ses instances décisionnelles, ses conseils d'administrations et ses équipes de coordination technique des personnes noires, des personnes autochtones, des personnes LGBTQIAPN+ et des représentants des communautés traditionnelles disposant d'un pouvoir de décision effectif ?

Conservation, collecte et recherche.

Votre institution protège-t-elle, étudie-t-elle et diffuse-t-elle les informations de manière responsable et critique, en remettant en question les approches eurocentrées dans les processus de conservation et de collecte, tout en développant des pratiques de décolonisation et de contre-colonisation des histoires et cultures afro-diasporiques, autochtones et LGBTQIAPN+ ?

Médiation culturelle, activités éducatives et accessibilité.

Votre institution met-elle en oeuvre des pratiques pédagogiques continues visant à lutter contre le racisme, les discriminations fondées sur le sexe et l'orientation sexuelle, tout en favorisant l'accessibilité des personnes en situation de handicap ?

Relations de travail.

Votre institution dispose-t-elle de politiques internes en matière d'action positive, d'équité salariale, de réduction des inégalités entre les sexes, ainsi que de mécanismes destinés à lutter contre la précarisation de l'emploi et à renforcer les bonnes pratiques de lutte contre le racisme institutionnel ?

Lien communautaire et territorial.

Votre institution met-elle en oeuvre de processus participatifs et de mécanismes de prise de décision collaborative élaborés avec les communautés du territoire où est implantée l'institution muséale?

Liste des pièces jointes requises.

Portfolio institutionnel: comprenant des éléments de preuves (photographies, rapports, catalogues, liens, etc.) attestant des actions antiracistes menées au cours des vingt-quatre (24) derniers mois.

Lettre d'intention/justification: signée par la direction du musée et/ou des représentants de la communauté, mettant en évidence l'impact social de l'institution dans la lutte contre le racisme.

Lettre d'engagement autorisant d'utilisation de l'image et de la marque, et attestant de l'adhésion aux principes du Label et du Trophée Muriquinho des musées antiracistes.

Documentation juridique: Justificatif de la personnalité juridique ; ou statuts constitutifs ; ou document attestant de la reconnaissance de la communauté ; ou lettres d'appui délivrées par deux (2) institutions légalement constituées, attestant de la légitimité et de l'action de l'initiative muséale.

Déclaration de véracité des informations.

Je déclare sur l'honneur que les informations fournies dans le présent formulaire de candidature sont véridiques, exactes et relèvent entièrement de ma responsabilité. Je reconnais que toute fausse déclaration entraînera la disqualification de l'institution du processus de sélection du Label des musées antiracistes et le Trophée Muriquinho.

Avez-vous connaissance des informations fournies ?

Oui, je suis au courant.

Non.



LETTRE D'ENGAGEMENT, D'AUTORISATION D'UTILISATION DE L'IMAGE ET DE LA MARQUE, ET

D'Adhésion aux principes du Label et du Trophée Muriquinho des musées antiracistes

À l'attention du Comité d'organisation du Label e du Trophée Muriquinho des musées antiracistes, organisés par le Réseau de Muséologie Kilombola (RMK), le Comité permanent antiraciste de l'ICOM Brésil, avec le soutien de l'Instituto de Pesquisa e Memória Pretos Novos (IPN), et financés par le Comité d'examen des allocations stratégiques (SAREC) du Conseil international des musées (ICOM).

L'institution _____,
enregistré auprès du numéro CNPJ _____ (ou
communauté reconnue par) reconnu par _____),
basé à _____,
représenté ici par _____,
CPF/N° de document _____,
vient, par _____.

Vient, par la présente lettre, déclarer que:

1. Concernant l'adhésion aux principes du Label et du Trophée Muriquinho des musées antiracistes

L'institution déclare avoir pris pleinement connaissance de l'appel à propositions et accepter l'ensemble de ses dispositions, critères de sélection et règles générales.

Elle s'engage à respecter les principes d'égalité raciale, de droits de l'homme, de justice sociale, de valorisation des mémoires afro-diasporiques, autochtones et quilombolas, ainsi que de peuples et communautés traditionnels, et à promouvoir des pratiques muséologiques antiracistes.

2. Engagement institutionnel

Si elle est sélectionnée, l'institution s'engage à:

- I. Maintenir, renforcer et poursuivre les pratiques antiracistes présentées lors du processus de sélection;
- II. Utiliser le Label et le Trophée Muriquinho exclusivement de manière éthique et conformément à leurs objectifs.
- III. Collaborer, à la demande des organisateurs, aux actions de diffusion des bonnes pratiques, d'échange d'expériences, séminaires, publications et activités éducatives promus par les organisateurs du Prix.
- IV. fournir, à la demande du Comité d'organisation, toute information ou tout élément de preuve complémentaire concernant les actions présentées;

- V. Informer sans délai le Comité d'organisation de tout changement institutionnel susceptible de remettre en cause les critères ayant fondé l'attribution du Label..

3. L'utilisation du Label des musées antiracistes

Si elle est sélectionnée, l'institution est autorisée à utiliser le Label des musées antiracistes pendant une durée de deux (2) ans, à compter sa date officielle d'attribution.

Pendant cette période, l'institution s'engage à:

- a) N'utiliser le Label que sur les supports de communication institutionnelle liés à ses propres activités ;
- b) Respecter intégralement le Manuel d'utilisation de la marque ainsi que les directives relatives à l'identité visuelle fournies par le Comité d'organisation;
- c) ne pas altérer, déformer ou utiliser le Label d'une manière susceptible d'induire des tiers en erreur;
- d) ne pas céder, concéder sous licence ou autoriser l'utilisation du Label par des tiers.

Le Comité d'organisation peut suspendre ou retirer le droit d'utiliser le Label avant l'expiration de sa période de validité dans le cas suivants:

Pratiques de racisme ou de discrimination raciale;

violations des droits de l'homme;

usage abusif du Label ;

Fourniture d'informations inexactes lors de la candidature;

Non-respect des principes énoncés dans le présent appel à propositions.

4. Autorisation d'utilisation des images, de la marque et des supports institutionnels.

L'institution autorise, à titre gratuit, irrévocable et sans limitation territoriale, les organisateurs du Label e du Thophée Muriquinho des musées antiracistes à utiliser son image, sa marque ainsi que les documents institutionnels fournis dans le cadre du présent appel à propositions, aux seules fins de communications, de diffusion et de promotion de l'initiative :

le nom de votre institution;

marque et logo;
photographies ;

vidéos ;

témoignages;

supports graphiques ;

Documents, rapports et tout autre contenu soumis dans le cadre de la candidature ou produits à l'occasion de la cérémonie de remise du Label et du Trophée Muriquinho des musées antiracistes.

La présente autorisation est accordée exclusivement aux fins suivantes :

Promotion institutionnelle du Label et du Trophée Muriquinho des musées antiracistes ;

campagnes de communication ;

publications imprimées et numériques ;

réseaux sociaux;

sites internet ;

expositions; catalogues; recherches;
rapports;

matériel pédagogique ;

mémoire institutionnelle ;

Publications nationales et internationales destinées à diffuser les bonnes pratiques muséologiques antiracistes.

La présente autorisation est valable dans le monde entier et pour une durée indéterminée. Elle est consentie à titre gratuit et ne donne lieu à aucune rémunération, redevance ou indemnité.

5. Propriété intellectuelle

L'institution demeure titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle relatifs à ses projets, méthodologies, collections et autres contenus présentés.

La présente autorisation n'empêche aucun transfert de droits de propriété intellectuelle. Elle est strictement limitée au droit d'utilisation des contenus à des fins institutionnelles ainsi qu'à la promotion et à la diffusion du Label et du Trophée Muriquinho des musées antiracistes.

6. Responsabilité à l'égard des droits des tiers

L'institution déclare disposer de toutes les autorisations nécessaires à l'utilisation des images, documents, témoignages, photographies et autres contenus soumis. Elle assume l'entière responsabilité de toute réclamation fondée sur le droit d'auteur, le droit à l'image ou de tout autre droit de tiers, et dégage le Comité d'organisation de toute responsabilité à cet égard.

7. Vérité des informations

L'institution déclare que toutes les informations fournies lors de la candidature sont exactes et assume l'entière responsabilité administrative, civile et pénale quant à leur vérité.

8. Autorisation de divulgation du résultat

L'institution autorise la publication de son nom, de la commune où elle est établie, de son pays, de ses photographies, de la description des pratiques présentées ainsi que, le cas échéant, du score obtenu, sur les canaux officiels du Label et Trophée Muriquinho des musées antiracistes.

9. Acceptation

Déclarant avoir pris connaissance de l'ensemble des dispositions de la présente Lettre

d'engagement ainsi que de l'Appel à propositions pour le Label et le Trophée Muriquinho des musées antiracistes, et les accepter sans réserve, je signe le présent document.

Locale: _____

Données: ____ / ____ /2026.

Nom de l'institution: _____

Représentant légal: _____

Fonction: _____

Signature: _____



LETTRE D'INTENTION/JUSTIFICATION

Signée par la direction du musée et/ou des représentants de la communauté, démontrant l'impact social de l'institution dans la lutte antiraciste. La lettre ne devra pas dépasser une (1) page.